Jean Balmet

LE PETIT CORPATUS

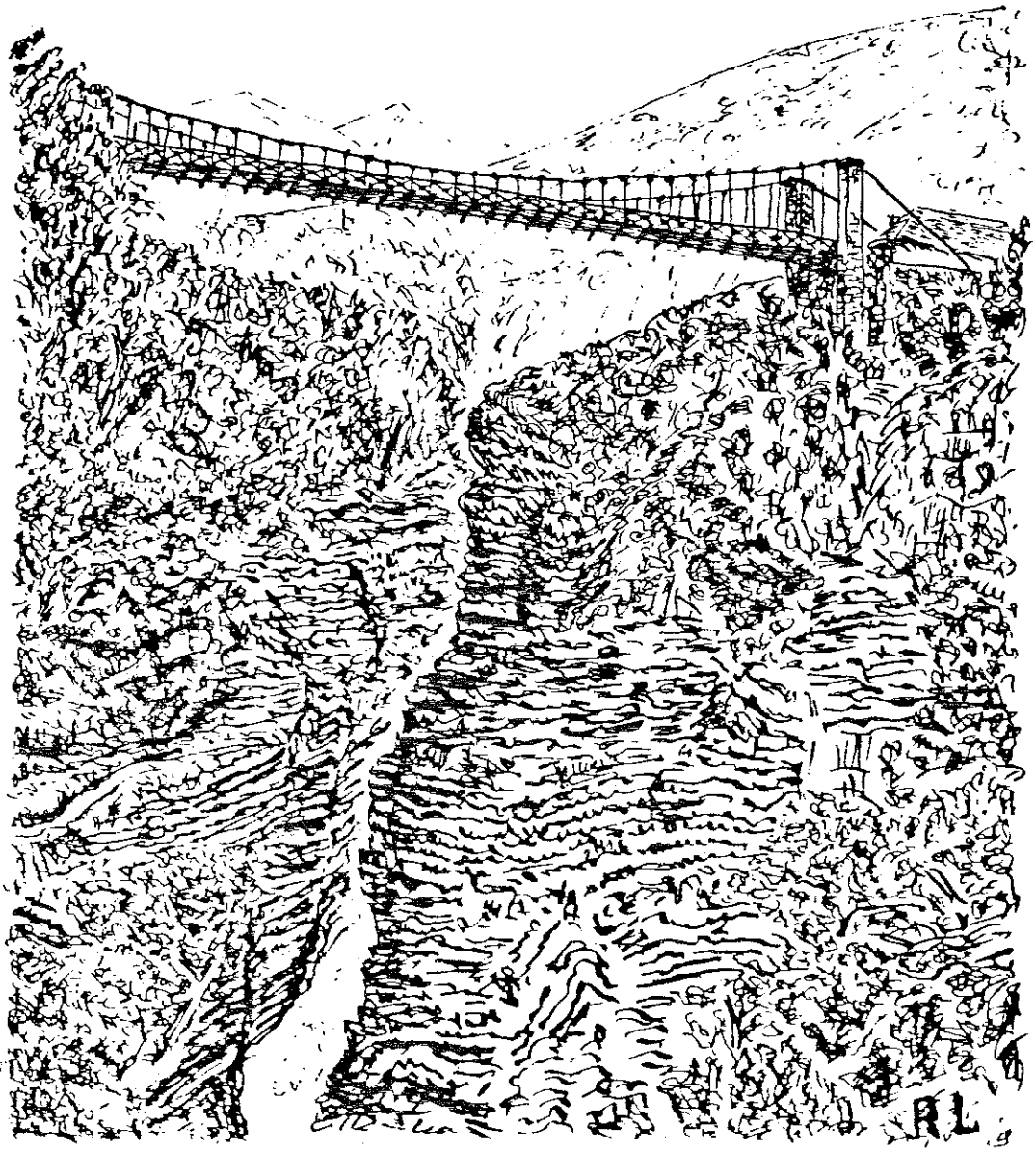

CORPS - 1910

Pont du SAUTET

NOVEMBRE 1988

N°91

décembre 1988

Le grand vent

— Ah ! ce grand vent, l'entends-tu pas ?
L'entends-tu pas heurter la porte ?
A pleins cabas il nous apporte
Les marrons fous, les feuilles mortes.
Ah ! ce grand vent, l'entends-tu pas ?

Il vient de là-bas, tout là-bas.
L'entends-tu pas à la fenêtre ?
Par la moindre fente il pénètre
Et s'enfle et crache comme un chat.
Ah ! ce grand vent, l'entends-tu pas ?

— J'entends les cris des laboureurs,
La terre se fend, se soulève.
Je vois déjà le grain qui meurt,
Je vois déjà le blé qui lève.
Voici le temps des laboureurs.

Pierre MENANTEAU - *Extrait de « La Famille Forestier »*
par M. Reynier et G. Bouquet.
S.U.D.E.L., Editeur.

RENTREE SCOLAIRE

Elle est déjà loin..., pourtant le matin du 6 Septembre une grande animation régnait dans la cour de l'école où les 83 enfants de 3 à 11 ans étaient ensuite répartis dans les différentes classes :

- 34 enfants de 3 à 5 ans à la Maternelle avec Mme Serre C. aidée de B. Pra
- 23 enfants au cours préparatoire et CE1 avec Mme B. Mathieu
- 26 enfants au CE2, CM1 et CM2 avec Mme A. Templier

dont 27 fréquentent la cantine scolaire tenue par Mme Y. Gontard aidée de Mme C. dedaele

Cet effectif est en légère augmentation sur l'année dernière.

C'était la rentrée aussi pour les chauffeurs de la Régie des Transports et pour F. Mei animateur sportif. Nous leur souhaitons à tous une excellente année scolaire.

n° 91

Conseil Général de l'Isère

Grenoble, le 17 AVR 1973

XXXème Campagne pour le Fleurissement

de la France

Concours des Villes et Villages Fleuris :

pour concourir à l'échelon régional

1ère catégorie
- AGNIN

2ème catégorie
- CORPS

3ème catégorie
- VILLARD DE LANS

4ème catégorie
VIENNE

5ème catégorie
GRENOBLE

P/LE PRESIDENT,
LE DIRECTEUR GENERAL des
SERVICES du DEPARTEMENT,

Xavier PENEAU

Le Président du Conseil Général
de l'Isère

D.A.D./3
JP/FQ

Grenoble, le 1 DEC. 1988

Monsieur le Maire et Cher Collègue,

J'ai le plaisir de vous faire connaître que votre commune a obtenu le 4ème prix de la 2ème catégorie du Concours Départemental des Villes et Villages Fleuris qui s'est déroulé l'été dernier dans le cadre de la Campagne Nationale pour le Fleurissement de la France.

Je tiens à vous exprimer toutes mes félécitations.

Le règlement du prix en espèces qui vous a été attribué interviendra très prochainement.

Par ailleurs, une réception officielle sera organisée prochainement à l'intention des lauréats de ce concours. Je ne manquerai pas de vous en faire part.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire et Cher Collègue, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Alain CARIGNON
Ancien Ministre

Monsieur le Maire de
CORPS
38970 CORPS

Hôtel du Département - Boîte Postale 1096 - 38022 Grenoble cedex - Tél. 76.60.38.38

CAMPAGNE MATIONALE POUR LE FLEURISSEMENT DE LA FRANCE 1988
CONCOURS DES VILLES ET VILLAGE FLEURIS DEPARTEMENTAL

2éme catégorie : Commune de montagne

1e prix : CORPS
2e prix : ALLEVARD
3e prix : AUTRANS
4e prix : HUEZ

Dans le palmarés on releve les noms suivants :

3éme catégorie : Balcons ou terrasses sans jardin visible de la rue

MEI François Place de l'homaillerie
FOUGERON Françoise Salon de coiffure

6éme catégorie : Commerce dont hôtel, cafés, restaurant

1e prix : DELAS Gilbert Hôtel de la poste

Pour la 1ere fois la commune de Corps est selectionnée pour concourir à l'échelon régional. Ceci grâce à l'effort de fleurissement réalisé par tous les Corpatus et l'équipe municipale, nous adressons à tous nos plus vives félicitations et les encouragemns à continuer en 1989.
Au printemps, toutes les personnes selectionnées à l'échelon municipal et dont les noms suivents seront inaitées à la remise des prix 1988.

Mme RICARD Geneviéve
Mme GARAUD Suzette
Mme CARDIN CHristine
Mr et Mme GALLIOZ Michel
Mme NOEL Josette
Mr et Mme GRAND Joseph
Mme FOUGERON Françoise
Mme FERRIERE Thérese
Mr MEI François
Mr BERGER Marc
Mr CHARLES Pierre
Mr PRA Joseph
Mr DELAS Gilbert
Mr PELLISSIER Gérard
Mme BAGGIO Elliane
Mr JOURDAN Claude
Mme RIVIERE Jeanine
Mme MARCOU Noëlle
Mme TEMPLIER Marie louise

LA VISITE DES PLOUECOIS

Le dernier week-end d'octobre, le village de CORPS a eu la joie d'accueillir un groupe de Plouëc du Trieux, Côtes du Nord, village jumelé avec la Commune de Corps, depuis le 19 juin dernier La Charte ayant été signée ce jour-là par les maires des deux communes et les responsables des comités de jumelage à Plouëc du Trieux, à l'occasion du 20e anniversaire du club sportif.

Pendant 2 jours, 85 Plouëcois, ont été reçus dans les familles Corpatus, dont certaines se connaissaient déjà, à la suite de visite de délégation et d'échanges des classes de mer et classes de neige.

Un programme varié avait été établi par le Comité de jumelage. Le samedi: arrivée vers 11 heures, repas dans les familles d'accueil.
A 15 heures, visite dans la vallée du Valgaudemar, le soir, repas en commun au village de vacances, qui regroupait plus de 180 personnes.

Le dimanche à 10 heures, visite guidée de Corps, à 11 heures, inauguration du"pasaage du Trieux"(sous les Arcades du nouveau garage de l'hôtel de la poste) portant le nom de la rivière qui traverse la Commune de Plouëc.

A cette occasion Gilbert et Christiane DELAS propriétaires du garage avaient décoré les lieux et offraient quelques spécialités de leur maison, trés appréciées de l'assistance et installé leur limonaire pour donner un air de musique a cette inauguration. La Municipalité de Plouëc du Trieux offrait la réplique d'un menhir placé sur leur commune agrémenté d'un bouzaï à la municipalité de Corps. Les discours d'usage suivaient cet échange avant que toute l'assemblée se retrouvent autour de l'apéritif offert par la municipalité.

Dimanche à midi:repas dans les familles et l'aprés-midi, visite du Sanctuaire de Notre-Dame-de-la-Salette, ou possibilité d'aller encourager l'équipe de foot, qui jouait un match de coupe sur le terrain de la Salle-en-Beaumont, ensuite soirée choucroute au village de vacances.

Le lundi matinée libre et départ à 14h30 pour la visite du château de Vizille et du musée de la Révolution, avant de reprendre le chemin de la Bretagne, avec un seul regret, pour les uns et les autres : que ce séjour ait été si court.

Dans ce groupe sympathique, on notait la présence de M.Yves le Roux, maire et conseiller général de Plouëc du Trieux, de M.Yvan Guezennec, président du comité de jumelage, M.Claude Jouanny, 1er adjoint, de plusieurs conseillers municipaux, d'enseignants et de présidents de différentes associations qui par leur présence ont resserré les liens d'amitié qui unissent ces deux communes. Maintenant, déjà, se prépare la prochaine classe de mer et un séjour des Corpatus en Bretagne...

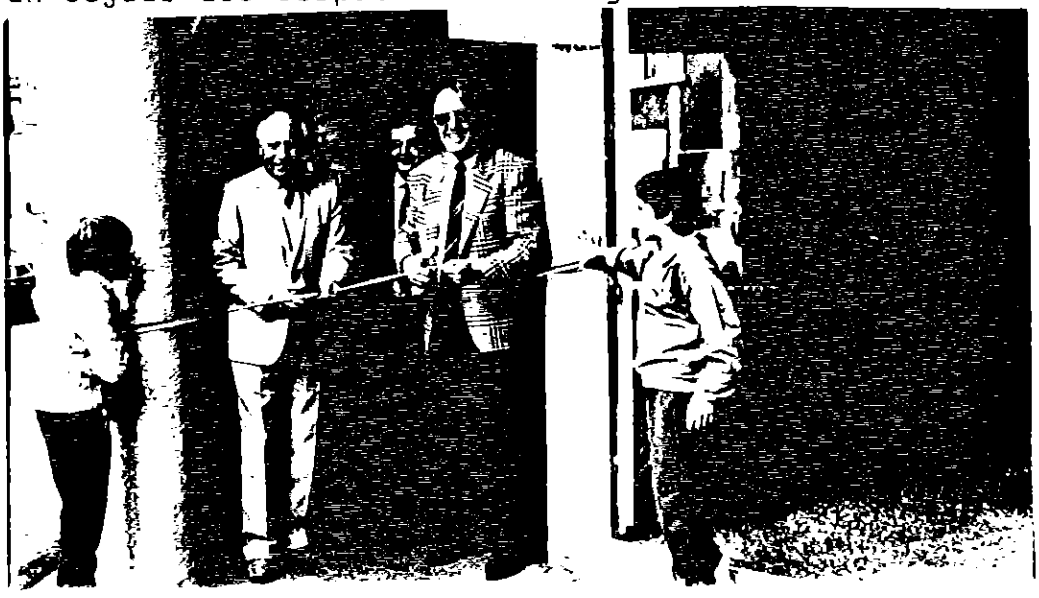

NECROLOGIE

C'est avec émotion et tristesse que les Corpatus ont appris derniérement le décés de Mr Marcel HERTIG,ancien propriétaire de l'hôtel de la poste et qui fut premier adjoint pendant de nombreuses années.
Une messe de funérailles à été célébrée à Corps le 26 octobre,une nombreuses assistance a tenu à lui rendre un dernier hommage et à entourer ses enfants et sa famille dans cette douloureuse épreuve.

Les membres de la rédaction du petit Corpatus s'associent à leur peine les assurent de toute leur sympathie et garderont le souvenir d'un homme intégre, dévoué et généreux, entiérement au service de notre village pendant prés de 40 ans.

SAUTS EN ELASTIQUE

Dans le cadre de son émission "USHUAIA" le magazine de l'extrême Nicolas HULOT et son équipe sont venus filmer le 24 septembre des sauts en élastique depuis le Pont du sautet.
De nombreuses sportifs ou vedettes :Isabelle PATISSIER, Pierre RIBOT, zebulon, Rufus etc;,, ont effectuer ces sauts trés impréssionnants et avaient été devancés par quelques corpatus : Mr MURA, PICHET, POMA d'E.D.F Mr BONNAND et ROMA , gendarmes et François MEI qui eux aussi ont connu quelques émotions. L'émission retransmise sur TF1 le samedi suivant a connu un grand succés et fait une trés bonne publicité pour la région

---

REUNION DES ASSOCIATIONS

Les membres du bureau des differentes Associations de Corps, sont invités à assister à une réunion qui aura lieu salle de la Mairie le vendredi 30 décembre à 20H30.
Motif : création d'une association peur la gestion de la salle polyvalente du village de vacances.
Les associations désirant utiliser cette salle devront obligatoirement en faire partie.

LOCATION DE STUDIOS MEUBLES

A partie du 1er janvier il sera possible de louer pour les mois d'hiver des studios meublés dans le centre du village. Les personnes interessées sont priées de s'adresser à la mairie.

COLLECTE POUR LE DECES DE Mr Gustave TEMPLIER

La collecte effectuée lors des obséques de Mr Gustave TEMPLIER à produit la somme de 1 400F et a été versée à la Recherche Médicale.

ANCIEN PLAN DE CORPS

Reprographie de la Commune de CORPS dressé sans doute à la demande de Jean Baptiste RUYNAT de GOURNIER vers 1766.

Il a été offert à la Commune de CORPS en août 1988 par M. et Mme Louis HELLY qui en possèdent l'original retrouvé dans les papiers de famille.

M. Louis HELLY (de GRENOBLE) est le decendant direct de cinq RUYNAT-GOURNIER qui sont désignés dans les archives dites paroissiales sous l'appellation de "Bourgeois et maires de CORPS" à savoir
- Jacques RUYNAT-FOURNIER (1680)
- Jean RUYNAT-FOURNIER (1735)
- Jean-Jacques RUYNAT-FOURNIER (1735)
- Jean Barthélémy RUYNAT-FOURNIER (1756)
- Jean Baptiste RUYNAT-FOURNIER (1770) - texte accompagnant le plan -

La Municipalité de CORPS remercie vivement M. et Mme HELLY pour leur geste généreux concernant le don, pour le futur musée, de ce magnifique plan du village.
Celui-ci peut-être consulté à la Mairie mais ne peut-être emmené à l'extérieur car à la demande de la famille HELLY, toute reproduction est interdite.

AVIS D'ENQUETE

IL SERA PROCEDE SUR LA COMMUNE DE CORPS
1- A UNE ENQUETE SUR L'UTILITE PUBLIQUE DU PROJET
   - D'ACQUISITION DES TERRAINS DU VILLAGE DE VACANCES (REGULARISATION) ET D'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEU.
   - D'AGRANDISSEMENT DU TERRAIN DE CAMPING DU LAC ET L'OUVERTURE AU PUBLIC D'UNE AIRE NATURELLE.
2- A UNE ENQUETE PARCELLAIRE EN VUE DE DELIMITER EXACTEMENT LES IMMEUBLES A ACQUERIR.

LES PIECES DU DOSSIER DE L'ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE SERONT DEPOSEES A LA MAIRIE DE CORPS DU 12 AU 29 DECEMBRE 1988 INCLUS.

MONSIEUR CLUNET-COSTE, MAGISTRAT HONORAIRE, A ETE DESIGNE COMME COMMISSAIRE ENQUETEUR.
IL RECEVRA LES INTERESSES A LA MAIRIE DE CORPS LE 22-12-1988 DE 9 H 30 A 11 H 30.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

SOUVENIR ET UN ARBRE POUR LA LIBERTE

Pour marquer le 70e anniversaire de l'Armistice de 1918, une nombreuse assistance s'est réunie, vendredi à 11 heures devant la mairie, pour se rendre en défilé au Monument aux morts.
Les enfants des écoles et leurs enseignantes ouvraient le cortége, suivis des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre, des pompiers, des gendarmes, du conseil municipal et des habitants de Corps.
Après avoir déposé la gerbe traditionnelle, M. Le Maire lisait le message de Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, faisait l'appel aux morts suivi d'une minute de silence, observée à la mémoire de tous les morts des guerres.
Puis le cortège se reformait et se dirigeait devant la gendarmerie, pour planter l'arbre de la Liberté : un tilleul pour commémorer le bicentenaire de la Révolution. Monsieur Le Maire expliquait cette démarche : l'arbre planté lors de la Révolution était un point de rassemblement où chaque année les Révolutionnaires venaient fêter cet anniversaire. Pendant que Monsieur Le Maire mettait en terre ce tilleul, aidé de Monsieur PELLISSIER Eugène, adjoint, la Chorale interprétait l'Hymne à la liberté, écouté avec recueillement par toute l'assistance qui se retrouvait ensuite dans la salle polyvalente, pour trinquer le verre de l'Amitié.

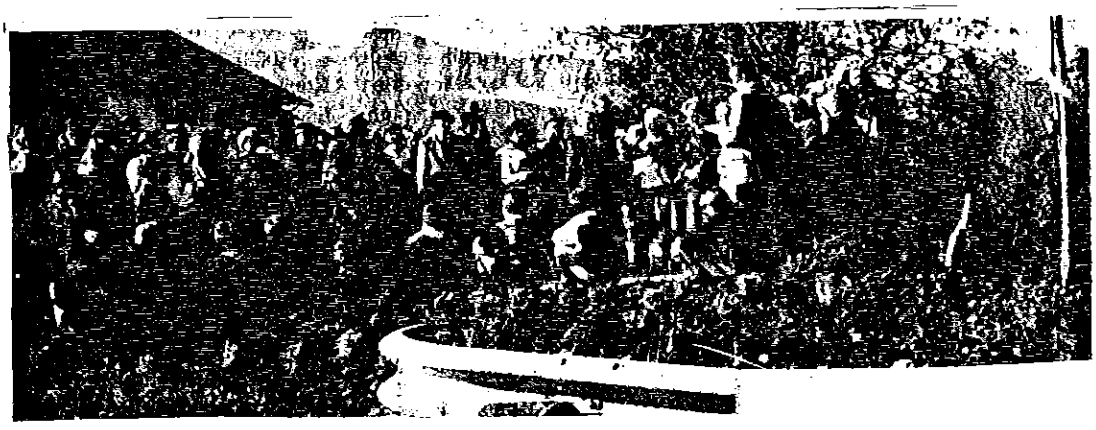

MESSAGE DE MONSIEUR ANDRE MERIC

SECRETAIRE D'ETAT

CHARGE DES ANCIENS COMBATTANTS

ET DES VICTIMES DE GUERRE

POUR LE 11 NOVEMBRE 1988

Il y a 70 ans, la France et ses Alliés gagnaient la guerre. Au tocsin de l'été 1914 répondait le carillon des cloches de la victoire.

Victoire. C'est la Victoire, mais c'est aussi : quelque un million quatre cent mille morts pour ne rien dire des mutilés, des gazés, des blessés. Victoire, c'est la victoire aussi pour tou les familles des morts pour qui la joie des autres les enfermait plus encore dans leur propre douleur d'avoir perdu à jamais ceux qu'ils aimaient.

Le 11 Novembre. C'est le symbole d'une victoire, celle du courage, de la persevérance, de la résistance du sacrifice. Ce fut aussi le symbole de l'espoir pour les étudiants de Paris qui y répondirent à leur manière dans le tract diffusé la veille du 11 Novembre 1940. En voici le texte ;

"Etudiant de France ! Le 11 Novembre est resté pour toi jour de Fête Nationale. Malgré l'ordre des autorités opprimantes, il sera Jour de recueillement. Tu n'assisteras à aucun cours. Tu iras honorer le soldat Inconnu à 17 H 30. Le 11 Novembre 1918 fut le jour d'une grande victoire. Le 11 Novembre 1940 sera le signal d'une plus grande encore. Tous les étudiants sont solidaires pour que Vive la France ! Recopie ces lignes et diffuse-les".

L'on sait dans quelles conditions cette manifestation fut réprimée. L'on sait encore qu'elle fut comme l'un des premiers feux qui allaient allumer le combat de la résistance contre l'ennemi.

11 Novembre 1943 : les maquisards en armes défilaient dans Oyonnax.

.../...

Le 11 Novembre 1988 a toujours la même signification pour les poilus de 1914-1918 dont les rangs s'éclaircissent pour les descendants de ceux qui sont morts ou se sont battus pour la France.

Mais le 11 Novembre est encore l'occasion pour les Françaises et les Français de se rassembler, de se réunir dans le culte de leur histoire.

Se rassembler et s'unir, cela veut dire surmonter les maléfices des divisions inutiles, cela veut dire encore, se retrouver dans le court intervalle du recueillement sur l'essentiel. Cela veut dire encore s'engager à faire que les lendemains soient à la hauteur des sacrifices de nos anciens, de leur générosité et de leur volonté de servir la France et aussi de servir la paix.

Le 11 Novembre aujourd'hui est la Fête de la Victoire, il est en même temps celle que nous avons remportée sur nous-même, lorsque, après les horreurs de la deuxième guerre mondiale, nous avons su poser les jalons d'une Europe qui réconcilie les Nations, hier divisées.

Depuis le 9 Novembre, les cendres de Jean MONNET sont au Panthéon. Avec Robert SCHUMAN, il fut un des pères de l'Europe qui demeure notre ambition et qui doit être celle de notre jeunesse.

Ainsi, le 11 Novembre 1988 est à la fois la traduction de l'unité profonde de notre nation et de son ouverture au monde de la fraternité des peuples.

VIVE LA FRANCE !

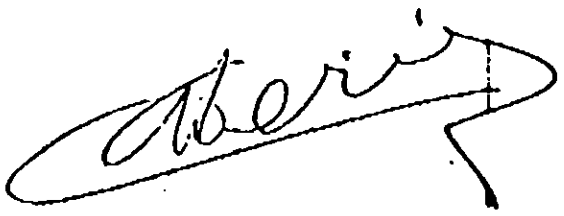

Suite de l'article paru dans le Numéro 90.

LA REVOLUTION

Les parlements provinciaux deviennent de plus en plus réticents face au pouvoir royal, et Louis XV décide en 1771 de les priver de tout pouvoir. Mais en 1775, Louis XVI leur restitue tous leurs anciens pouvoirs. Profitant de l'accalmie qui s'ensuivit, le contrôleur général des finances CALONNE décide de réformer le régime fiscal en 1787. Craignant pour leurs privilèges les notables des parlements régionaux s'insurgent, et le 21 Août le Parlement du Dauphiné somme le roi d'arrêter CALONNE et de réunir les Etats Généraux afin que l'impôt soit décidé par tous les "représentants" de la nation et non plus par le seul roi.

Le 9 Mai 1788, le Lieutenant Général, le Duc de CLERMONT TONNERRE, fait procéder par la force à l'enregistrement des Edits Royaux et fait verrouiller les portes du Parlement.

Les Parlementaires se réunissent chez leur président, Albert de BERULLE, et font publier un arrêt, dénonçant les auteurs des édits royaux comme "traite à la nation". Le 7 Juin, CLERMONT TONNERRE envoie à chaque parlementaire une lettre de cacher les enjoignant de regagner leurs terres. Les paysans obligèrent alors les parlementaires, pas très décidés, à rester à Grenoble. Des émeutes éclatent et le régiment d'Elite Royal Marine s'interpose lorsque les manifestants entourent le palais. Mais la foule, perchée sur les toits arrosent les soldats de tuiles ("journées des Tuiles"). Des soldats ouvrent le feu malgré les ordres et la situation s'envenime.

Le soir du 7 Juin, le Royal Marine capitule et regagne ses quartiers. Cette journée a été décrite par Stendhal, alors âgé de 5 ans, dans "la vie de Henry Brulard". C'est dans ce livre qu'il décrit sa vie à Grenoble, où il vécut jusqu'en 1799. Très dur avec ces concitoyens, il écrira "tout ce qui me rappelle Grenoble me fait horreur".

Après sa victoire, la foule, estimée à 10.000 personne escorte les Parlementaires vers le palais, enfin ouvert. Les parlementaires prêchent alors la modération et la fidélité au roi ! Mais la foule en liesse danse toute la nuit et saccage l'hotel de Clermont TONNERRE.

Dans la nuit du 12 au 13, les parlementaires craignant des représailles s'éclipsent discrètement dans leur terre.

Le 14 Juin, le Conseil Général réunit 200 notables représentatifs des 3 ordres à l'hotel de ville. Cette assemblée envoie une lettre très respectueuse au roi lui demandant de retirer ses édits et annonçant la prochaine réunion des 3 ordres, avec la particularité que les représentants du tiers état seront aussi nombreux que ceux de deux autres ordres réunis.

Le nouveau Lieutenant Général, le Maréchal de VAUX, chargé de mater les Dauphinois, n'interdit pas la réunion, mais exige qu'elle soit tenue hors des murs de la cité. Aussi l'industriel Claude PERRIER propose qu'elle se tienne en sa nouvelle demeure, le Château de Vizille.

/...

La réunion a lieu le 21 Juillet 1788. Sont présents 55 ecclésiastiques, 165 nobles et 325 représentants du tiers état, tous venus de Grenoble et de sa banlieue. Après 19 heures de débat dans la grande salle du Jeu de Paume, on décide que les impôts doivent désormais être décidés par cette assemblée, comprenant les trois ordres avec autant de représentants du tiers état que des deux autres réunis.

Le 2 Août Louis XVI cède et convoque les états provinciaux du Dauphiné à ROMANS et le 8 Août il annonce la réunion des Etats Généraux du Royaume à VERSAILLES, fixée pour le 1er Mai 1789.

Les Etats provinciaux se tiennent le 10 septembre 1788 et siègent jusqu'au 28.

Le 12 Octobre Louis XVI autorise le retour des Parlementaires à GRENOBLE. Le 20 Octobre le Parlement ouvre et le premier conseil de MAYEN proclame que la Révolution est terminée et que "l'Etat a atteint le port du salut" ! Quant aux Etats provinciaux, réunis de nouveau en Novembre puis en Décembre ils sont dominés par le tiers état à tel point que l'archevêque d'EMBRUN s'exclame : "Les deux premiers Ordres sont foutus".

Deux représentants du tiers Etat sont particulièrement influents l'avocat BARNAVE et le légiste MOUNIER. Tous les sujets importants sont abordés et la France entière à les yeux tournés vers le Dauphiné, surnomée "La Grande Province".

La première réunion des Etats généraux a lieu à VERSAILLES le 5 Mai 1789. Lors de la seconde, le 13 Juin, seuls les représentants du tiers Etat sont présents. Sous la présidence de MOUNIER ils se constituent Assemblée Nationale.

Le 20 Juin, les mêmes députés trouvant porte close, se réunissent dans la Salle du Jeu de Paume, ou MOUNIER Leur fait prêter le célèbre serment, selon lequel ils s'engagent à poursuivre leurs débats jusqu'à l'établissement d'une Constitution solide. C'est la première période de la Révolution, "la Constituante" qui dure jusqu'au 30 Septembre 1791.

Au cours des débats, MOUNIER, nommé rapporteur du Comité de Constitution, et BARNAVE prêchent pour la modération et une monarchie constitutionnelle, alors que MIRABEAU s'oppose violemment à eux et prend des positions plus extrêmistes. Si l'Assemblée suit d'abord les modérés, elle se rallie aux extrêmistes après la révolution et MOUNIER doit démissionner le 12 Septembre, non sans avoir fait adopter la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Le 5 Octobre il échappe à un attentat, le 6 il rentre à GRENOBLE, le 22 Mai 1790 il s'exile à CHAMBERY. Le 1er Octobre 1801, NAPOLEON le nomme Préfet, puis Sénateur, puis Conseiller d'Etat. Il meurt en 1806, à 48 ans.

Fin Juillet 1789, des bandes organisées sèment la "Grande Peur " dans la région, saccagent 80 châteaux. Une milice bourgeoise commandée par l'échevin lyonnais IMBERT-COLOMES les neutralise en Août. Le 29 Novembre 1789, les municipalités dauphinoises et la garde Nationale réunissent 12 000 hommes près de VALENCE qui prêtent le serment de défendre la Nation et la Révolution. C'est la naissance des Fédérations, qui seront consacrées à PARIS le 14 Juillet 1790 sur le champ de Mars par la fête de la Fédération.

/...

Fin 1789, le Dauphiné est rayé des cartes et il est remplacé par trois départements : l'Isère, la Drôme et la Savoie.

Début 1790, BARNAVE préside à la réforme du Clergé. Le 18 Février la suppression des ordres religieux est votée et de nombreux couvents et monastères ferment leurs portes en 1791 et 1792. On établit les nouvelles limites des évêchés réduits à 83, et les évêques sont désormais élus et non plus désignés. Les biens de l'Eglise sont mis en vente en 1790.

Le 20 juin 1791, le roi est arrêté à VARENNE. Parmi les trois commissaires chargés de le ramener, se trouve BARNAVE. Il se lie d'amitié avec la reine et le 15 Août 1792 il est accusé de complot contre l'Etat. Il sera décapité le 29 Novembre, à 32 ans.

Le 1er Octobre 1791, débute avec une nouvelle Assemblée le second acte, "La Législative". Les débats sont présidés par le dauphinois Hubert DUBAYET. Durant cette période on pourchasse les prêtes réfractaires 1.000 écclésiastiques grenoblois s'enfuient à CHAMBERY, et les Chartreux doivent aussi s'en aller. On s'en prend aussi aux émigrants, qui deviennent passibles de pendaison, et on vote le 2 Septembre 1792 la loi sur la vente des bien des émigrés.

Le 10 Août le peuple de PARIS envahit les Tuileries, puis commencent les massacres de Septembre. Les Dauphinois sont choqués par ces excès et protestent derrière le maire de GRENOBLE, BARRAL. Le 20 Septembre 1792, c'est la victoire de VALMY et la dernière loi de la Législative : la laïcisation de l'Etat.

Lors de la troisième période, la Convention (21 Septembre 1792 26 Octobre 1795), les dauphinois ne cachèrent pas leur hostilité, en particulier contre l'exécution du roi et l'arrestation en 1793 des 32 députés Girondins. Aussi une armée fédéraliste venue de LYON, VALENCE et MARSEILLE se concentre à AVIGNON. Mais grâce aux frères PAYAN, les montagnards mettent fin à cette dangereuse révolte. A la fin 1793, de nombreuses villes sont débaptisées, ainsi SAINT-FERJUS devient LA TRONCHE.

Sur le plan militaire, bien que jeunes et inexpérimentées les armées françaises s'imposent. KELLERMAN à la tête de l'armée des Alpes repousse les Autrichiens en Savoie, et le Général CHAMPIONNET, né à VALENCE en 1762 se couvre de gloire à la bataille de FLEURUS en 1794, puis sur le Rhin et en Italie.

Les terreurs rouge et blanche ne touchèrent que peu le Dauphiné grâce en particulier au chef du Parti Populaire de GRENOBLE, Joseph CHANRION qui obtint de ROBESPIERRE qu'aucun comité Révolutionnaire ne soit créé à GRENOBLE.

Suite dans le prochain Numéro :
l'EMPIRE et
la RESTAURATION et le
Second EMPIRE.

CORPS : LA REVOLUTION DE 1789
SES CAUSES. SES CONSEQUENCES

Les Corpatus ont appris ou ont vécu à des époques différentes, quatre révolutions pendant la période de l'histoire qui va de 1789 jusqu'à nos jours.
En 1989 la france entiére célébrera dans l'allégresse , le 200e anniversaire de la premiére révolution, si chére au coeur des français car elle a été aussi la plus importante pour notre pays, notre province, notre village. Elle fut connue du monde entier.

1. La premiére révolution : celle de 1789 provoqua un changement violent , dans le gouvernement et la structure de l'Etat français. Les moeurs, les idées déjà sérieusement atteintes sous le régne de Louis XIV et Louis XV le furent encore plus sous le régne de Louis XVI. Pamphlets, piéces de théâtre, oeuvres satiriques, relataient la corruption de certaines classes de la société, l'hostilité du peuple à l'égard du souverain maître absolu.
Des hommes politiques tels que Mirabeau, Robespierre, Danton, St Just, Barnave en Dauphiné... montaient à la tribune pour dénoncer courageusement la misére du peuple opprimé, réclamer plus de justice de liberté, de fraternité.
Trois assemblées révolutionnaires se succédérent pendant la révolution de 1789. Ce sont:

a) Les Etats généraux réunis le 5 mai 1789

b) L'assemblée législative du 1er octobre 1791 au 20 septembre1792

c) La convention nationale du 21 septembre 1792 au 26 octobre 1795

Je signale au passage, que plus tard c'est le gouvernement du Direcoire, qui par le Coup d'Etat du 18 Brumaire marqua la fin de la révolution de 1789.

2. Puis vint la 2e révolution celle de juillet 1830. Celle-ci renversa Charles X et mit sur le trône un Bourbon de la branche Cadette, Louis Philippe.

3. La révolution de 1848 renversa la monarchie constitutionnelle, et établit la IIe République.

4. La 4e révolution celle du 4 septembre 1870 au lendemain de la défaite de Sedan, renversa le Second Empire, instaura un régime républicain dôté en 1875 de ses lois constitutionnelles.
Tous ces faits historiques, que les enfants de ma génération ont appris dans les manuels d'histoire du bon Ernest Lavisse, sont aujourd'hui mis à la disposition des écoliers et du public sous forme de beaux livres richement illustrés en couleur par des images attrayantes, des reproductions d'art, coupures de journaux, extraits d'archives, photos, sites historiques, portraits d'hommes illustrés.
Rien ne manque à la panoplie que complétent la télévision, films et cassettes, expositions, recherches, quelle chance ont nos enfants de pouvoir apprendre, l'histoire, dans de telles conditions.

Ce que nous savons moins bien, nous Corpatus, c'est que pour la 1ere fois dans l'histoire de la france, le peuple demeuré, soumis, silencieux, dans l'ombre, ose au cours des années 1788 et 1789 se dresser contre l'oppresseur et lui prouve qu'il est un peuple souverain, capable de se prendre en charge.

Ce n'est pas à Paris, Capitale de la france siége du parlement et résidence du chef de l'Etat que va être donné le signal. Le signal... c'est la province qui le donnera et non Paris. Mais pas n'importe quelle province "Le Dauphiné" celle dont Les Corpatus ont l'honneur de faire partie, et qui guidée par son parlement fut à l'avant garde de la Révolution de 1789. Oui, des événements importants se sont produits à Corps pendant cette période de l'histoire.
Des signes avant-coureurs les ont annoncés dès 1788.
Ces signes avant-coureurs (pour ne citer que les plus importants) sont au nombre de trois:

- Dès 1763 le parlement du Dauphiné entre en conflit avec l'autorité. Il refuse d'enregistrer des édits royaux jugés trop rigoureux en matiére d'impôt et s'affronte audacieusement au lieutenant général Chatellier Dumesnil.

- Au mois de mai 1788 Louis XVI taxe "les parlements" de mauvaise volonté. Mal conseillé par son garde des sceaux Lamoignon le roi décide de prendre une série de mesures destinées à réduire presque totalement le rôle judiciaire des parlements.

- Ce sont les Edits de mai que vous avez pu relire comme moi dans "le Dauphiné libéré" du samedi 10 mai 1988 publiés sous le nom de Paul Dreyfus.
Le parlement du Dauphiné qui siége à Grenoble immédiatement s'insurge, rejette les édits royaux.

a) Les édits royaux ne nous conviennent pas.

b) Ces édits royaux ne nous plaisent pas.

c) Nous ne voulons pas de ces édits du roi.

d) Nous refusons les édits du roi.

Le 7 juin 1788 les habitants de Grenoble se soulévent. Il y a une échaffourée connue de nos jours sous le nom de "Journée des tuiles". Tuiles qui pésent 2kg chacune destinées à défendre les 24 magistrats du parlement qui ont reçu du souverain leur lettre d'exil. Corps, comme une grande partie de la province ignore ces incidents.
Depuis 1776, le Chatelain et Seigneur Ruynat de Gournier qui présidait aux destinées de notre village aidé d'une assemblée de notables au nombre de 6 élus par ordre du Roy, représentant chacun un quartier, puis 2 échevins, a cessé ses fonctions. Il est remplacé par un autre châtelain dont on ne peut déchiffrer la signature. On ignore son nom. Celui-ci continue d'administrer Corps avec une assemblée de conseillers et notables qui se réunissent dans la maison de ville du Bourg de Corps (chambre située au dessus du four banal). Or tout se trame, tout se décide en haut lieu. Les ordres viennent du Roy on obéit à ses lois à ses ordres. Corps, toujours mal informé vit dans l'attente des nouvelles qui arrivent de paris et ignore ce qui se passe assez prés de chez lui.

Lorsque le 14 juin les cent notables de Grenoble, réunis à l'hôtel de ville, réclament au roi, le rappel du parlement, la convocation des états généraux, qu'ils invitent les trois ordres à nommer des députés lesquels devront assister à une nouvelle assemblée, la province entiére est au courant.

En novembre 1788, les Sieurs Imbert Desgranges et Pierre Bois de Corps sont nommés députés à l'assemblée de Vizille.
Corps ne dort pas. Il sommeille. Le voilà qui se mobilise. Ses habitants parlent discutent se concertent.

Dans leur petit village de montagne où la vie est rude, le sol ingrat, morcelé, difficile à cultiver la récolte est souvent incertaine. Les années de sécheresse sont des années de disette parce que l'eau manque. Chaque jour, paysans, artisans, nobles et membres du clergé se côtoient. Ils sont faits pour vivre ensemble. Sous les ordres d'un chatelain et seigneur Ruynat de Gournier à qui ilssdoivent, fidélité, obéissance, travail.
Dans l'ensemble, cette vie communenne se passe pas trop mal.
Depuis que Louis XI est venu rendre visite aux Corpatus chasser dans ses lois, ses forêts, Louis XVI les considére comme de bons sujets. De temps en temps, il leur accorde quelques faveurs c'est le cas aprés que le village est été incendié.

- "Les habitants incendiés ne paieront ni taille, ni corvée, ni dîme, pendant 10 ans".
Les Corpatus partagent la joie du roi, à la naissance de son fils.
Mais il n'en demeura pas moins, que Chatelain, nobles d'origine ou anoblis pour faits de guerre ou sur ordre du roi, membres du clergé sont riches et puissants.
Les paysans, les artisans travaillent sur leurs terres, paient de lourds impôts.
Les uns vivent dans l'aisance, l'opulence, les autres le plus souvent entassés dans des maisons exigües, sans hygiéne, sans eau, sans confort connaissent la gêne, la maladie, la misére.
En 1789 les Corpatus sont-ils vraiment heureux, jouissent-ils vraiment de la liberté, de l'égalité, de la fraternité que réclament leurs voisins, puis le pays tout entier?
Car il ne faut pas oublier que la guerre est passée par là (guerres de religion, passage des armées en direction de l'Italie) L'installation d'un camp de soldats sur le territoire, (qui boivent, mangent, se logent sans payer) ont appauvri le village.
Quel est donc l'avenir de mon village à cette époque de l'histoire?
Quelles sont les aspirations de ses habitants?
Que vont faire les deux délégués désignés à l'assemblée de Vizille?
Corps ne sera pas le théâtre de troubles, ni de massacres. Notre village ne subira pas une révolution violente. Aucun cahier de doléances ne sera rédigé.
Pourquoi? Parce que à Corps, sans le savoir la révolution est déjà commencée, et cela depuis de nombreuses années.
Pour s'en rendre compte, il suffit de relire l'histoire de Corps écrite par Monsieur Durand et Monsieur Gueydan pour constater que l'administration, telle qu'elle était constituée à l'époque pouvait prendre des décisions dans le sens d'une amélioration de la vie du pays. Au cours de délibérations.
Mais ces décisions, souvent hésitantes, mal conçues, mal rédigées, mettaient longtemps à prendre effet, à se réaliser par manque de moyens. Elles tombaient dans l'oubli. Et puis les Corpatus ne voulaient rien faire qui puisse mécontenter le chef suprême, le roi.
Alors sans effusion de sang, calmement ils expriment devant l'assemblée de leur village présidée quelques fois par le seigneur du moment. Les réformes qu'ils jugent utiles, bonnes pour le bonheur de tous les citoyens.
Les deux députés désignés à l'assemblée de Vizille en sont les rapporteurs.
Les réformes préconisées sont des réformes agraires, politiques, juridiques et administratives.

1. Réformés agraires: Les payaans (les plus nombreux à Corps) doivent vivre en toute liberté du produit de leur travail ainsi que leurs familles.
Nul ne doit pouvoir mettre obstacle à ce qu'ils puissent acheter des terres , s'ils en ont les moyens.
Pour les rendre plus fertiles, pour lutter contre la sécheresse, ils ont besoin d'eau donc d'un canal qui aménera l'eau de la Sézia jusque dans les terres.

Propriétaires et locataires participeront aux corvées pour l'entretien et la purge du canal et canaux secondaires.
C'est ainsi que le 29 juin 1789 les habitants de la communauté réunis à l'hôtel de ville décident la construction de ce canal. Le mode de construction-et les personnes responsables pour la bonne marche des travaux. Ce sont les Sieux Jean Barbe, Jean Bois, Claude Meyer, Claude Sambain le notaire Aglot et Pierre Pellissier.
L'eau des fontaines, des bassins, l'eau du canal ajoutées à celle fournie par les puits serviront à la protection contre les incendies.
Provisoirement, le problème en alimentation en eau potable et pour l'irrigation paraît résolu.
Deux riviéres arrosent le pays. Le Drac et la Sézia. Toutes les deux sont sujettes à des crues et provoquent des inondations.
La Sézia détruit les moulins à huile et à blé. Les meilleures terres, faites d'alluvions : prairies naturelles, cultures maraichéres, céréales, vignes, arbres fruitiers sont submergées par le Drac, donc il faut essayer de régulariser le débit et modifier le cours.
Nous sommes loin de la construction de barrages, usines pour l'utilisation de la force hydro-électrique et la production de l'électricité.
Corps ne vit pas au temps de la fée "électricité."
Les rues mal pavées, reçoivent les eaux de pluie, eaux souillées, purin, urine qui s'écoulent dans une rigole centrale car les égoûts n'existent pas.
Les rues sont obscures, peu sûres éclairées, par des torches. Dans les maisons il faut moucher les chandelles. Les lampes à huile fument.
Dans l'âtre sous la braise, le feu couve pour allumer "les chenevottes" tiges du chanvre après que soient retirées les fibres qui servent à tisser la toile trés dure des chemises de femmes et des hommes, et a confectionner les draps.
Les femmes sont engoncées dans leurs cotillons aux poches fendues afin de pouvoir atteindre plus aisément la bourse attachée soigneusement autour de la taille. Hommes, femmes, enfants sont chaussés de sabots fourrés de paille l'hiver.
La confiance ne régne pas. L'argent se cache à la cave, dans la grange où les trous des murs.
Sols, livres, louis d'or voisinent ensemble et sont une source d'ennuis pour le commerce et les échanges.
Le poids de cette monnaie, son transport augmentent les difficultés existantes.
Les habitants demandent la libre circulation des hommes et des marchandises.
Pour cela il faut des routes bien entretenues, des chemins dits "de terre" vicinaux, débroussaillés, débarrassés des pierres où tombereaux charrettes roulent péniblement.
La diligence seul moyen de locomotion, aprés le cheval, met beaucoup de temps pour aller de Gap à Grenoble. Elles s'arrête à des relais pour changer d'attelage : col Bayard, St Bonnet, Corps, La Salle en Beaumont, Pont-Haut, La Mure, Laffrey, Vizille.
Elle est attendue à des points bien déterminés par des bandits qui volent, pillent comme c'est le cas au Pont du Loup.
La réparation du pont sur la Souléze (Sézia) lieu dit "le moulin" s'avére trés urgente pour se protéger des crues et des inondations de la riviére. La construction d'un pont sur le torrent de Lara à la sortie de Corps en direction de Gap, à l'endroit même où des voyageurs ont été précipités dans la combe doit être non seulement décidée, mais réalisée rapidement. Corps étant un point stratégique sur une voie de passage de communication trés importante.
Ouvriers et paysans, classes laborieuses s'insurgent réclament la liberté totale de disposer comme ils l'entendent du produit de leur travail sans être accablés d'impôts jugés trés impopulaires surtout la taille, la dîme perçus par le roi, le seigneur nobles et bourgeois.
Les impôts à l'avenir doivent être versés à l'assemblée communautaire du village chargée de la répartition des fonds.

2. Réformes politiques

Les Corpatus souhaitent la séparation du pouvoir éxécutif, du pouvoir législatif. Paris est trés loin de Corps.
Le pouvoir du roi doit être diminué.
La Décentralisation est nécessaire.
Tous les citoyens doivent avoir le droit de participer à la préparation des travaux de la communauté et de veiller à leur éxécution.
Des comptes rendus financiers doiventêtre faits réguliérement.
Nous sommmes encore trés loin du droit de vote accordé aux hommes, puis aux femmes.

3. Réformes juridiques

L'assemblée qui administre Corps détient aussi le pouvoir juridique. Celui-ci doit être séparé du pouvoir politique et administratif et réguliérement contrôlé.
Tout délit commis, sur les biens, les terres de la communauté sont passibles d'une amende exigible immédiatement sans tenir compte de la classe de la société à laquelle appartient la personne qui a commis le délit.
- Une gendarmerie est nécessaire. Les gendarmes sont logés par la communauté.
Pour protéger les personnes et leurs biens les Corpatus réclament une milice.

4. Réformes administratives

L'organisation administrative est mal faite.

a) Les conseillers et notables n'assistent pas réguliérement aux réunions, aux assemblées et gênent les décisions prises au cours des délibérations.

b) Les absents qui n'ont pas de motifs valables sont déjà condamnés en janvier 1776 à payer 10 livres au profit des pauvres.. Ça ne dérange pas la majorité du conseil de la communauté qui se compose de cabaretiers. Les autres membres refusent purement et simplement d'assister aux réunions, aux délibérations.
Aux élections de notables par ordre du roi le 24 juin 1768 qui sont au nombre de 6 (1 par quartier) puis de 2 échévins le 8 juillet 1768 qui jurent d'exercer leur fonction sans haine contre personne.
Les Corpatus souhaitent que leur pays soit rattaché dés 1790 au département de l'Isére et que les limites soient bien déterminées.
- Or ces limites pour des parcelles de terrain souvent morcelés sont trés mal connues et respectées.
- Là c'est un arbre plus loin une haie, ici un chemin emprunté par les troupeaux, un clapier, unesource souvent une grosse pierre pointué enfoncée profondément dans le sol, une borne "unetauvenne" partie d'un champ qui n'a pas pu être labourée. Le décamétre est souvent remplacé par la longueur d'un pied.
La superficie s'exprime non en ares ou hectares mais en "seterées".
Une seterrée équivaut à 16 ares.
Les voisins empiétent sur des propriétés qui ne leur appartiennent pas. C'est le cas pour Les Ayres où l'on bat le blé.
- Des terrains sur la commune de Corps appartiennent aux Corpatus ou inversement.
Il en est de même pour la commune de la Salette.
St Brême situé sur la communauté de Corps est rattaché aux Côtes de Corps.
Un regroupement des terres est nécessaire, et même indispendable.
Quant à l'enseignement dispensé aux enfants de Corps il est de 2 sortes : religieux et laïc.

1. L'enseignement religieux jusqu'à la séparation de l'église et de l'état est reçu dans 3 établissements chez le Péres (propriété Gueydan)

Couvent des sœurs - école des frères (Ste Geneviève)
maison de retraite).
L'enseignement (étude du latin et religion catholique) concerne surtout les enfants des nobles et bourgeois.
La religion d'état est de catholisisme. Les enfants s'appliquent à bien écrire.

2. Il y a 2 écoles publiques dites laïques. L'école de garçons située au-dessus du four banal.
L'école de filles là où elle se trouve actuellement, l'enseignement est aussi payant. Un élève qui ne paie pas peut être renvoyé par le maître.
Les maîtres sont mal payés et nommés par la communauté. Le Sieur Borel fait 3 classes par jour, fait la priére à l'église paroissiale tous les jours et s'occupe des enfants à chaque procession. L'instituteur comme le curé changent trés souvent . La fréquentation est mauvaise.
Les enfants des familles pauvres sont loués comme bergers place de l'homaillerie.
Beaucoup parlent le patois, sont illetrés.
En 1789 Les Corpatus revendiquent, rêvant d'un enseignement gratuit, laïc, obligatoire pour leurs enfants.
Les protestants pouvant exercer leur culte dans le temple, les catholiques dans leur église.
La révolution à Corps est bien engagée.
Le 17 juillet 1789 la majeure partie de la population de Corps réunie dans son église de St Pierre de Corps, malgré toutes les réformes demandées, jure de maintenir l'autorité royale, de dénoncer les traîtres à la patrie, de la défendre jusqu'à ce que les Etats généraux par une nouvelle constitution raméne le calme et la tranquillité dans le pays.
Les conséquences de la révolution à Corps dans le prochain numéro.

J. ARBOUET

à suivre ...

Suite à l'article ci-dessus écrit par Mme ARBOUET vous trouverez, ci-aprés une délibération originale du Bourg de CORPS, datéeedu 22 juin 1788 prise a la suite de l'Assemblée de Grenoble du 14 juin 1988 écrite en vieux français (tréé lisible en remplaçant les F par des S). transmise par J.M MARTIN .

LOTO A.D.M.R

Le loto annuel de l'Association d'Aide à domicile en milieu rural du Canton de CORPS aura lieu à CORPS le dimanche 18 décembre à 14H30 salle polyvalente.

Nombreux lots : jambon, dindes, p iers garnis etc...

DÉLIBÉRATION
DU BOURG
DE CORP,

Du 22 Juin 1788, les Echevins-Conſeillers & notables Habitants du bourg de Corp, aſſemblés & convoqués en l'Hôtel-de-Ville dudit lieu, aux formes ordinaires ;

LECTURE ayant été faite auxdits Aſſemblés de la Délibération priſe en la Ville de Grenoble, par la Municipalité d'icelle, ainſi que par les principaux citoyens du clergé, de la nobleſſe & du tiers-ordre qui y avoient été appellés ;

Conſidérant que ladite Délibération renferme les vrais principes de notre conſtitution delphinale & de celle du royaume ;

Que l'impôt ne peut être établi ſur la province, que du conſentement des trois-ordres, ou de leurs repréſentants librement élus ;

Que le plus cher des privileges du Dauphiné, eſt d'avoir une cour ſouveraine réſidante à Grenoble, non-ſeulement pour faire exécuter les loix, mais encore pour les vérifier & enregiſtrer ; ſans laquelle vérification libre, & ſans l'enrégiſtrement, les édits, déclarations, ordonnances, lettres-patentes, ou autres mandements quelconques, ne

peuvent avoir force de loi à l'effet d'obliger les Dauphinois à y obéir ;

Que l'exil du parlement privant la province de ſes vrais magiſtrats, porte l'atteinte la plus directe à la conſtitution dauphinoiſe ;

Que les nouveaux tribunaux que l'on veut ſubſtituer à cette cour antique, vénérée & conſtitutionnelle, ſont flétris dans l'opinion publique, même avant que de naître, attendu qu'ils ne pourront être compoſés que de membres traîtres à leur patrie & infames aux yeux de tous bons citoyens.

Que cette cour pléniere qu'on cherche à rétablir n'eut jamais aucune influence en Dauphiné ; qu'elle attaque directement notre conſtitution & nos privileges, empêche la repréſentation, eſt un attentat contre les droits du tiers-ordre qui n'y auroit aucun repréſentant, & finalement ménace toutes les propriétés ;

Que les états-généraux du royaume durent toujours être convoqués dans les temps de criſe & de calamité, pour y apporter des remedes prompts & efficaces, & que jamais il n'y eut beſoin plus urgent d'appeller la nation entiere autour du trône, pour y défendre reſpectueuſement ſes droits & ſa liberté.

Par ces conſidérations & autres également importantes, la ſuſdite Aſſemblée déclare adhérer en tout à la délibération priſe par les trois-ordres de la ville de Grenoble, faire cauſe commune avec eux ; & en conſéquence, a donné pouvoir & député MM. Charles-Etienne-Imbert des Granges, Avocat en la cour du Parlement de Grenoble, & M. Jean-Balthazard Laugier, doc-

teur en médecine, pour ſe tranſporter en ladite ville & par-tout ailleurs où beſoin ſera, pour y repréſenter la ſuſdite municipalité & communauté de Corp, prendre en ſon nom telles délibération & réſolution qui ſeront admiſes par la pluralité des ſuffrages dans ladite aſſemblée des trois-ordres ; que dès ce jour, par la voie la plus prompte, il ſera adreſſé par le ſieur premier Echevin, à MM. les conſuls de la ville de Grenoble, un extrait en forme de la préſente ; & au ſurplus, qu'il en ſera envoyé pareillement dès ce jour une copie à toutes les communautés villageoiſes de l'arrondiſſement, pour, par elles, être priſes telles délibérations qui leur paroîtront convenables, avec priere de les faire parvenir inceſſamment & dans le délai de trois jours au plutard, audit ſieur premier Echevin ; & ont, les délibérants, *Signés*, Bois, 1^er^. échevin. Peliſſier, 2^e^. échevin. Blanc, curé & notable. Jannais, prêtre-vicaire. Sumbain, conſeiller. Aglot, conſeiller. Francon, conſeiller. Peliſſier, notable. Bouthoux, notable. Borel, fils, notable. Monier, notable. Vagnat, notable. Aglot, notaire & châtelain. Gaduel, notaire. Gonſolin, notaire. Bois. Borel, procureur-fiſcal. Peyre. Barbe. Berthier. Bois. Achard. Dumas. Peliſſier. Pelegrin. Aglot. Meyer. Balde. Chabert, lieutenant de Châtellenie. Peyre. Roux & Peyre, ſecretaire.

G A U T I E R

(Gauthier, Gaultier)

ANTOINE; sergent royal; +C 8.2.1632
x 1/ f
x 2/ f ; +C 20.1.1622

SIMON; °av 1626; +ap 1655
x av 1644
Suzanne **MAGNA**; °av 1629; +ap 1655

- Marguerite; °C 21.8.1644
- Madeleine; °C 18.2.1655; +C 31.5.1689
  - x 1/ Mathieu Pascal
  - x 2/ Pierre Bosc

PIERRE; °av 1648; hab Le Gleizil
↓
HENRI; °av 1668; +ap 1675

ANTOINE; +av 1700

- Antoine; cité 1700
- Claude; cité 1700

JEAN; prot; °av 1592; +av 1678
↓
DANIEL; prot; °1610; abj 1.10.1685
x prot 1630/1640
Guigonne ? ; prot; °1615; abj 1.10.1685
↓
DAVID; prot; °1640; hôtelier C "Le Petit Paris"; abj 1.10.1685 et 30.11.1685

x 1/ 1658/1669
Isabeau **BARBE**; prot;
°av 1645; + 1679/1684

x 2/ 1680/1685
Olympe **NAIX**; prot;
°1625; abj 1.10.1685

- Jean-Louis; prot; °C 25.4.1678
- Pierre; prot; °C 4.6.1679
- Daniel; prot; °av 1666
  - x av 1684
  - Lucrèce Blanc
    - Moyse; prot; °C 21.6.1684

↓
JACQUES; prot; °1660; hôtelier C; abj 1.10.1685; +ap 1727
x prot
Marguerite **BENOIT**; prot; °1665; abj 1.10.1685; +1706/1727

- David; prot; °?.3.1685; abj 1.10.1685
- Jean; cath; °?.7.1689; +C 6.8.1689
- André; cath; °1691; +C 14.4.1698
- Marie; cath; °C 6.10.1692
  - x C 19.10.1706
  - Antoine Manuel
- Marguerite; cath; °C 13.11.1695
  - x C 18.2.1727
  - Pierre Borel; fs David et Suzanne Aubaud

↓

- Françoise; cath; °1697; +C 19.8.1701
- Marie-Rose; cath; °C 1.12.1699; +C 20.10.1701
- Antoine; cath; °C 19.7.1703
- Jeanne; cath; °C 30.9.1704
- Geneviève; cath; °C 30.9.1704; +C 7.3.1705
- Anne; cath; °C 1706; +C 28.12.1709

FRANCOIS; °av 1628; +fin 1659/début 1660

x 1/ av 1646
Marguerite **ROUSSIN**
°av 1631; °1655/1660

x 2/ 1655/1660
Catherine **GUEYDAN**

- Pol; °C 7.3.1660, posthume

- Catherine; °C 6.4.1645
  x 1660/1670
  Jacques Falavel
- Jacques; °C 15.3.1648
- Jeanne; °C 8.10.1651
- Marguerite; °C 28.4.1653; +C 13.11.1739
  x C 30.4.1697
  Benoit Pellissier
- Claude; °C 6.11.1655

JEAN; °C 5.9.1646; tisserand C; + av 1681
x C 13.11.1672
Suzanne **BONTHOUX-JARRY**; °C 17.2.1647; fa Aymard et Louise Abonnel
(laquelle x 2/ 18.8.1681 Guigues Gonssolin)

FRANCOIS dit Caloton; °1646; maréchal C; +C 13.1.1691, 45 ans
x av 1669
Marguerite **FAURE-GUSTIN**; °C 15.9.1641; fa Claude et Antonia Cannar; +C 7.3.1709

- Jean; °C 9.9.1669
- Pierre; °C 26.9.1671; cél; +C 21.8.1702
- François; ° 1676; +C 7.9.1678, 2 ans
- Henri; ° 1682; +C 21.11.1691, 9 ans
- Jeanne; ° 1684; +C 5.3.1697, 15 ans
- David; °1685; +C 28.6.1686, 1 an

NON RATTACHES

JEAN; cité 1619

JEAN; cité 1641

JEAN; cité 1646; hab Le Villar

JEAN; cité 1648

M. ; curé Aspres 1668

JEANNE; x av 1620 Jean Borel

LAURENCE; x av 1621 Mathieu ?

LAURENCE; x av 1623 Jacques Bonthoux

MADELEINE; °1643; +C 14.8.1680; x av 1670 Jean Faure-Gustin

ROSE; x 1/ Joseph Sambain (°1670; +C 21.4.1715)
x 2/ C 12.5.1716 Jacques Manuel

SARA; prot; x av 1678 Louis Ruynat

MARIE; prot; +28.10.1684; x Jacques Mathioud-Cluchier

GUIGONNE; prot; x av 1685 Paul Court

ESTER; prot; x av 1685 Pierre Brachet

OLYMPE; prot; x av 1685 Louis Blanc

A C H Y

JOSEPH; hab St Etienne en Dévoluy; +av 1730
x av 1715
Marie **MICHEL**; + ap 1730

↓

ANNE; vient habiter C 1722
x C 6.2.1730
Pierre **BLANC**; prot; fs Moïse, cordonnier; abj à l'occasion de son mariage

---

SKI DU MERCREDI HIVER 1988-1989

A partir de la 1ére semaine de la rentrée après les vacances de Noël des sorties de ski auront lieu tous les mercredis (10 sorties prévues) à LA MORTE.

CONDITIONS :

- Inscription obligatoire pour les 10 sorties.
- Age minimum 6 ans en 1988 (CP).
- Débutants acceptés.
- Carte neige exigée.
- Les sorites annulées seront remboursées.
- L'encadrement est gratuit = il sera assuré par F.MEI et des parents.
- En fin de saison sont prévues une séance de préparation aux tests E.S.F et une séance avec passage des étoiles.

PRIX :

Carte neige = 130F + 400F pour les 10 sorties = 530F.
Ce prix comprend = le transport, le forfait remontées mécaniques, une séance de préparation aux étoiles avec un moniteur E.S.F, le passage des étoiles E.S.F, les médailles E.S.F.

Les parents intéressées sont priés de le faire savoir à F.MEI.

MOTS CROISÉS : SOLUTION

CALIFOURCHON•OTOSCOPE
OPERETTE•ARISTOCRATES
LEGALE•VOS•AUTRE•TINT
LUE•INFUSANT•OVARITE•
ERRANTE•CRU•AMENE•ETC
CE•GI•STADES•AS•PO•RE
TEINTE•URE•AIN•GESIER
I•DEESSE•ULULEMENTS•B
OMIS•SEROSITE•ALTESSE
NIO•TAN•BETE•INSINUER
NETTOYAGE•IRONS•ES•RE
ET•ELITAIRE•CRASSIER•
UTILISER•ARS•IRE•BRUT
SEL•ETUDE•EUT•DEPLORE
ESSORERENT•CAFE•LESER

HUMOUR...

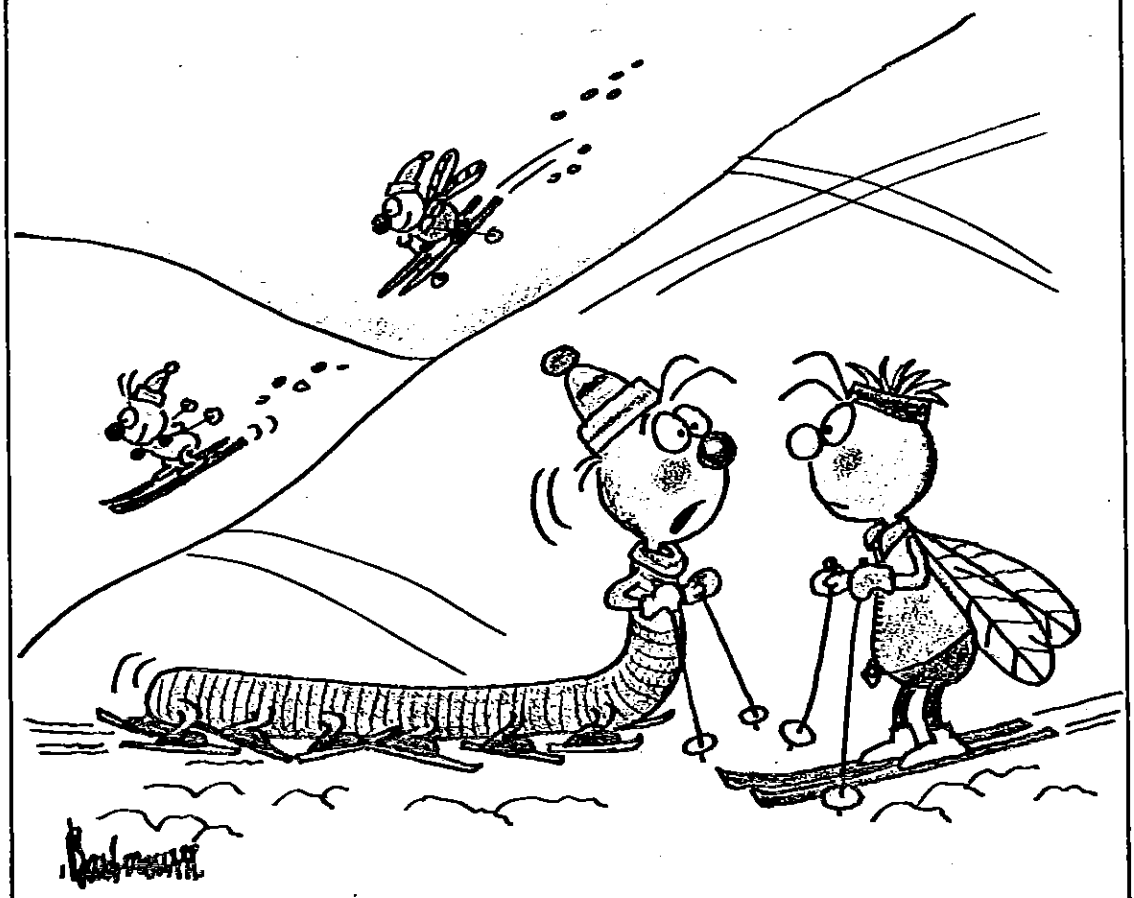

– POUR NOUS, LES MILLE-PATTES, ÇA REVIENT CHER EN LOCATION DE SKIS !...

SEJOUR A GIENS

DU 12 AU 23 Septembre

Un car de BRUN-VOYAGES conduit les 40 participants au séjour à GIENS de LA MURE, LES MIARDS, LA SALLE EN BEAUMONT, CORPS, PELLAFOL, LE MOTTY par GAP, SISTERON, la route des Alpes, AIX EN PROVENCE, TOULON, HYERES, GIENS jusqu'au V.V.F "LA BADINE" construit dans une pinéde de 34 hectares à 4 km du village de GIENS. C'est un hâvre de verdure et de détente, où le ciel bleu et la mer sont intimement liés. Nous y arrivons vers 12h30,et, aprés le repas, nous prenons possession de nos logements, situés dans divers bâtiments, groupés, portant des noms qui font rêver : Méditerranée, Atlantique, Iles lointaines, Ports d'Afrique, Amérique, etc...
L'ensemble est immense, et, au début, nous sommes un peu désorientés ; certains logements sont spacieux, d'autres, plus neufs et plus modernes, sont plus exigüs. Nous côtoyons des groupes de ROUBAIX, PAU, BRIANCON, CHARTRES, et aussi, beaucoup de jeunes couples, avec des enfants trés jeunes, même des bébés. Le domaine est vaste et on peut y faire de nombreuses promenades dans les pins, les eucalyptus, et même les mimosas (ceux dits des 4 saisons, recommençaient à fleurir).
Certains chemins conduisent à la plage, un autre au Centre Nautique et à la mer où la vue sur les Iles d'Or (Porquerolles, Port-Cros, Levant) est imprenable. De nombreux lieux de repos avec bancs nous permettent de profiter de cette végétation méditerranéenne luscuriante. L'accueil a été très chaleureux, les repas variés et copieux, le personnel charmant. Animations chaque soir.

Au cours de notre séjour nous avons pu faire de belles promenades dans cette région du VAR très belle et pittoresque :
- Nous avons visité Marseille avec un guide très intéressant qui nous a fait découvrir l'ensemble de cette ville immense (2éme ville de France)

La Canebiére, Le Vieux Port, L'Eglise St Laurent construite au XIIéme siécle, de style Roman, le Fort St Nicolas, Le Château et le Parc Borely La Basilique de Notre Dame de la Garde, de style romano-byzantin, surmontée d'une statue monumentale de la Vierge, d'où l'on d couvre une vue panoramique de toute la ville. La visite de Marseille s'est achev e du Palais Longchamp construit par l'architecte Espérandieu. D'un côté de la Colonne centrale se trouve le musée des Beaux-Arts et de l'autre le Muséum d'Histoire Naturelle. A l'arriére, dans les jardins, est situé le Parc zoologique.
- Le lendemain, René, notre chauffeur nous a emmenes faire une promenade à HYERES. Les Palmiers, ville toute proche, berceau de la Côte d'Azur. Les vieux quartiers sont pittoresques et tr s fleuris de plantes méditerranéennes : plumbagos, lauriers roses, bougainvilliers.
- Nous avons visité Aix-en-Provence, le marché aux fleurs, et aux légumes, les antiquaires dans le Vieil Aix.
- Promenade toute proche à la Crau, sur les Côte aux Varois, où les amateurs ont pu faire provision de vin "Des Côtes du Rhône".
- Samedi 17 : Départ pour la Tour Fondue, où se trouve l'embarcadére pour Porquerolles, la plus importante des Iles d'Or. 1257 hectares, 7,5 km de long, 2 km de large. Au centre de la grande place, l'église contient un curieux chemin Le croix exécuté au couteau par un soldat. Quelques maisons de pêcheurs et de nombreux hôtels. Des sentiers de randonnées, de nombreuses pistes pour cyclistes permettent la découverte de l'île. (Mariage avec envol de colombes).
- La journée, de dimanche, une esccursion de la journée nous a fait découvrir le Lubéron. Par HYERES, TOULON, LA CIOTAT, AIX, ROGNES (détruit par un tremblement de terre et reconstruit) Cadenet, nous

arrivons à LOURMARIN (les romarins en Occitan) Visite du château : "La lavande et le romarin, l'olivier et la vigne enlacent le château de Lourmarin" Le château comprend 3 édifices successifs : Un trés ancien château (XIIe siécle) qui appartenait à la famille des Baux. Au XVe siécle le village se crée, le château est reconstruit. Au SVIe siécle, François D'Agoult seigneur le Lourmarin, est nommé page de François 1er. Sa mére fait alors construire pour lui la partie Renaissance du château (1540). Des troubles religieux se rpoduisent contre les protestants du Lubéron. Puis la vie redevient normale, mais les Comtes d'Agoult quittent Lourmarin pour Paris. Au milieu de XVIIéme siécle, le château tombe dans la famille des Lesdiguiéres par un mariage puis dans la famille Villeroy. Le château passe ensuite en diverses mains, puis en 1920 il devient la propriété de Robert Laurent Vibert, qui décide de le restaurer pour en faire un foyer spirituel. Par testament il en fit don à l'Académie des Sciences et Belles Lettres D'AIX EN-PROVENCE. Cette fondation reçoit chaque année, pour une somme minime des étudiants hébérgés et nourris au château (Neuf piéces sont laissés à leur disposition) toutes les piéces visitées sont meublées de meubles d'époque, avec de belles oeuvres d'art, cuivres anciens, samovar, amphores, faïences d'Apt et du Lubéron, et une riche collection de tableaux de Piranése. Les carrelages sont d'époque, ainsi que les mosaïques. Aprés la visite du château, nous traversons le petit Lubéron avec ses pins d'Alep ; nous arrivons à Gordes, superbe village de crêche de Noël, evec ses maisons étagées tout le long du rocher. Nous avions aperçu Bonnieux, village Moyen-âgeux, et les falaises d'ocre de Roussillon (toutes les maisons sont construites avec ces pierres d'ocre, allant du foncé au plus clair) Aprés le déjeuner à Gordes, et la visite du village, nous apercevons l'abbaye de Sénanque, vaste ensemble imposant et magnifique. Puis c'est le retour par Fontaine-de-Vaucluse, l'Isle sur la Sorgue, le Thor, et l'autoroute de Marseille jusqu'à Toulon, Hyéres, Giens.

- Excursion à St Tropez : nous nous dirigeons cette fois vers l'Est de la côte Varoise, et, du car, nous apercevons les plages superbes de La Londe, Le Lavandou, Cavaliére, Le Canadel, Cavalaire, la Croix-Valmer, St Tropez. Visite du port, et des rues piétonnes dans la vieille ville. Retour par l'arriére-pays du massif des Maures, par Cogolin, La Mole, Bormes-les-Mimosas. Perché sur la colline le pittoresque village de Ramatuelle où se trouve la tombe de Gérard Philippe.

- Mercredi 21, aprés déjeuner nous partons pour une excursion à Cassis. Nous prenons place sur un bateau qui va nous conduire dans les calanques : criques étroites et escarpées, avec des falaises abruptes de pierres blanche. C'est magnifique, c'est le domaine des naturistes, et même des alpinistes puisqu'on y pratique l'escalade. Les pierres blanches trés plates, servent de plage. Cassis est une station balnéaire renommée. Les trois principales calanques de Cassis se nomment Port-Miou, Port-pin, et En-Vau-DE Cassis nous continuons sur Aubagne, ville natale du grand écrivain Marcel Pagnol (1895-1974). En l'honneur de ce grand écrivain et cinéaste la Municipalité a fait revivre le petit monde de Marcel Pagnol. avec des santons représentant fidélement les artistes de ses grands films inoubliables (Marius, César, Angéle, la femme du Boulanger etc...) évoluant dans ce paysage Provençal qui lui était si cher. Au moment de Noël, cet ensemble est remplacé par une crêche de Noël. Tous les santonniers sont aubagnais.

- La derniére journée aprés-midi fut consacrée à une promenade sur cette côte Varoise si belle : nous avons fait un arrêt à Bandol, magnifique plage, ville de luxe et sommes allés juqu'à La Crotat. Au retour, arrêt à Sanary, aussi belle que Bandol, mais plus modest. Le Brusc, Ollioules sont des endroits charmants de cette côte Varoise, trés, trés belle.

- Vendredi 23, la matinée est consacrée aux préparatifs et, aprés le repas (une excellente paëlla) nous prenons la route, Hyéres, Toulon, Aix-en-Provence ; nous contournons Avignon, et aprés un arrêt à Chateauneuf-du-Pape nous traverson le département du Vaucluse : Courthezon,

Vaison-la Romaine, puis la Drôme : Nyons, et, enfin ! nous arrivons à Serres aprés une route tortueuse et pénible tracée dans une montagne aride et sauvage. A 7 heures nous atteignons Gap, puis, Corps et La Mure, où nous arrivons à 9 heures.

En conclusion, ce séjour a été agréable, l'ambiance bonne ; nous avons fait de belles promenades, et nous avons vu des tas de choses intéressantes.
Merci aux organisateurs, et aux responsables du séjour ; grâce à tous, nous avons passé de bonnes vacances au soleil.

R.RUTTY

---

30 ANS DE SACERDOCE POUR LE PERE DELAPLAGNE

Le samedi 5 Novembre ,la paroisse était en fête, à l'occasion des 30 ans de sacerdoce du père Delaplagne. Une célébration eucharistique à l'église rassemblait autour de lui, le père Kerloch, provincial de France des pères de la Salette, les pères Berthier et Socquet du Sanctuaire, le père Mazet de Valbonnais, le père Merle de La Mure, le père Davin de Pierre-Châtel, l'équipe paroissiale : M. et Mme Christol, Mme Monier, Mme Milcent, Mme Francou, etc... la chorale, le Conseil Municipal et tous les paroissiens.
Avec émotion, Mme Monier, un ami sétois et le père Kerloch retraçaient quelques moments de ces trente années dont 20 ans passées à Corps où chacun apprécie ses qualités de dévouement, discrétion et de présence du père Delaplagne.
Un apéritif, servi dans la salle polyvalente, permettait de se retrouver autour du père Delaplagne pour la remise des cadeaux : un autoradio et un téléviseur, bien mérités pour ces nombreuses années de service.
Le père Delaplagne adressait à tous un grand merci et l'assemblée se dispersait en lui souhaitant un bon anniversaire.

GATEAU DE FOIE

Voici un mets bien régional que je n'ai goûté que chez nous. Mais la recette s'en perd peu à peu, et en nos temps de cuisine unifiée, combien de personnes savent encore préparer le gâteau de foie de nos grand-mères?...

Quand vous tuez un poulet, gardez le foie, pilez-le en l'assaisonnant légèrement de sel, poivre et clou de girofle.

D'autre part, faites une bonne sauce blanche épaisse, puis y ajoutez les foies pilés et vous passez le tout à la passoire fine ou au tamis.

Alors ajoutez 3 œufs, d'abord les jaunes, puis les blancs battus en neige et mettez dans un moule beurré et garni de chapelure.

Une quarantaine de minutes de bain-marie, puis démoulez et servez chaud, entouré d'une sauce tomate.

Vin blanc moelleux.

POULET SAUTE A LA CREME AUX CHAMPIGNONS

Nettoyer, vider, flamber et découper un poulet. Préparer un bouillon avec l'abatis, des légumes, de l'eau, du sel, du poivre, le concentrer et le passer. Chauffer dans une sauteuse 40 g de beurre et 20 g d'huile d'olive; lorsque le mélange sera bien chaud, mettre dedans les morceaux de poulet passés au préalable dans la farine, 25 g d'échalotes et 25 g d'oignons ciselés et faire revenir le tout à feu vif.

Retirer les morceaux de poulet, les tenir au chaud. Déglacer la sauteuse avec le bouillon de poulet concentré et quelques cuillerées de crème.

Ajouter dans la sauce des champignons passés au jus de citron et cuits dans du beurre. Amener la sauce à bonne consistance, la passer, remettre dedans les morceaux de poulet et achever la cuisson de l'ensemble sans laisser bouillir.

POULET SAUTE DAUPHINOIS

Prenez un beau poulet du pays, dodu à souhait. Coupez la volaille en morceaux et faites colorer ceux-ci dans du bon beurre fermier. Après coloration, déglacez votre casserole avec un cinquième de litre de vermouth sec, ajoutez des petites têtes de champignons, quelques lardons, des quartiers d'artichauts qui auront été blanchis, de la crème double du pays,, une pointe de paprika. Continuez la cuisson pendant vingt minutes. Dressez votre poulet dans le plat, mettez la sauce au point et servez très chaud avec une persillade au départ.

M. BUGNON

GRIVES AU GENIEVRE

Farcir les grives d'un peu de beurre pétri avec des baies de genévrier écrasées. Les trousser, les envelopper chacune dans une bande mince de lard gras.

Les mettre dans une casserole en terre où, sur le fourneau, on aura fait chauffer du beurre. Dans ce beurre brûlant, faire cuire les grives pendant huit minutes. Ajouter alors deux baies de genevrier hachées par oiseau et des petits croûtons en pain de ménage, frits au beurre. Couvrir la casserole, laisser mijoter trois minutes. Ajouter un filet de cognac.

Servir tel quel, dans la casserole en terre.

CAILLES EN MARMITES

Videz et bardez de lard frais les cailles, puis placez-les dans de petites marmites en terre qui auront été garnies d'un morceau de jambon, d'une tranche de pain sur laquelle vous mettrez gros comme un œuf de pigeon de beurre. Posez la caille sur la tranche de pain, fermez la marmite et faites cuire au four trente à trente-cinq minutes.

Servez les cailles dans la marmite où elles auront cuit.

COTES DE VEAU A LA DAUPHINOISE

Prenez de jolies côtes premières, assaisonnez-les et faites-les cuire au beurre, à feu doux, dans un plat à sauter. Tenez-les juste à point et déglacez le sautoir à la Clairette de Die, en y ajoutant un peu de fond de veau corsé. Laissez réduire puis passez le fond, beurrez-le et tenez-le au chaud. Nappez les côtelettes d'un appareil à fondue dans lequel vous avez ajouté une fine julienne de jambon du pays étuvé au beurre. Faites glacer à la salamandre ou au four très vif. Dressez les côtes sur le plat de service, nappées de leur fond, puis garnissez-les de bouquet de morilles sautées au beurre avec une fine pointe d'échalottes liées à la crème. Servir le tout bien chaud.

Recette de l'appareil à fondue : faites un roux avec 60 g de beurre, 60 g de farine, un demi-litre de lait, sel, poivre, muscade. Incorporer, après vingt-cinq minutes de cuisson, 5 jaunes d'œufs et 100 g de parmesan.

RABLE DE LIEVRE ROTI A LA MODE DE GRESIVAUDAN

Piquer le râble de lièvre de lard gras et le faire mariner quarante-huit heures au vinaigre, huile d'olive, cognac, vin blanc, persil, cerfeuil, ail, carottes, oignons, thym, laurier, sauge et girofle. Le cuire à la casserole au beurre mousseux et le tenir rosé. Le retirer après cuisson. Déglacer avec la marinade et un peu de madère. Réduire ce fond, le passer et y jeter des petits lardons, y incorporer le foie du lièvre haché fin et lier la sauce avec le sang et quelques cuillerées de crème double.

Assaisonner à point, placer le râble sur croûtons et le napper de sa sauce et de sa garniture complétée de quelques dés de truffes.

S.I.V.O.M

REUNION CANTONALE

Début novembre s'est tenue à la mairie rénovée de Monestier d'Ambel, une réunion du S.I.V.O.M du canton de Corps M. René Vincent, président, ouvrait la séance en rappelant la mémoire de M. Ennemond Hostache, ancien maire de Pellafol, ancien conseillet général et ancien président du S.I.V.O.M et de M. Marcel Hertig, ancien maire adjoint de Corps, et ancien président du S.I.V.O.M et faisait observer une minute de silence pour ces deux personnalités, récemment décédées.
M. Morel, percepteur, présentait ensuite le budget supplémentaire s'équilibrant à la somme de 396 264 F en fonctionnement et de 312 647 F en investissement.
Ce budget était adopté à l'unanimité.
Le point était fait ensuite pour les différentes communes : en entretien différé, voirie rurale et pastorale et l'assemblée proposait de demander une subvention de 1 300 000 F pour ces programmes en 1989.
M. Oanession informait l'assistance pour T.D.F, en signalant que pour recevoir les 5e, 6e chaînes et Canal plus, un investissement de 1.000,00 était nécessaire pour équiper les différents relais du canton.
Le S.I.V.O.M demandera une aide au conseil général avant de donner suit à ce projet...
M. Nerra de présence verte, faisait la présentation du matériel de Télé-Alarme. Le S.I.V.O.M estime quece serait une sécurité pour les personnes âgées et seules et décide de prendre en charge une partie du financement de l'installation de 15 postes et charge l'association A.D.M.R de la répartition.
M. Coste président du S.I.V.O.M du canton de Valbonnais et M. Léorat, instituteur responsablel de l'E.M.A.L.A (Equipe mobile d'animation et de liaison académique) des cantons de Valbonnais, Corps et quelques communes du canton de La Mure présentent le fonctionnement de cette expérience et le bilan financier, approuvé aussi à l'unanimité. Le S.I.V.O.M a donné un avis défavorable, sur le projet de passage d'une ligne de Haute tension d'E.D.F. sur les communes Beaufin, Ambel et Monestier d'Ambel et a approuvé la pétition des agents de centre des Impôts de La Mure demandant la réexamen d'un projet de suppression de 2 emplois..
Cette réunion de travail se terminait au restaurant Blanchard, où chacun appréciait les différentes spécialités de la maison.
Ont participé à cette journée : M. René Vincent, M. Marcel Coste, présidentssdes S.I.V.O.M, le Dr Gérard Cardin, conseiller général, les maires et adjoints des communes du canton, sauf M. Charles, maire de Saint Pierre-de-Méarotz (excusé), M. Morel,percepteur; M. Morel, D.D.E de Men M. Toscan D.D.E de Corps ; M. Oanessian T.D.F. ; M. Blin D.D.A. etc...

Avec toutes nos excuses...

Ce Numéro vient de sortir avec un retard d'un mois environ dû à l'absence de notre dactylo;Melle Yvonne BERNARD"Tantine" qui ayant subi une intervention chirurgicale , se trouve actuellement en Maison de Rééducation,nous lui souhaitons un prompt rétablissement et nous disons un grandMerci à ses remplaçantes;Mmes Marie-Jeanne PEROT,Jacqueline DENOYER,et Melle Géraldine DEVOLUY.

CARNET ROSE

Avec joie nous avons appris la naissance de :

Fabrice — fils de Mr et Mme EYMERY employé à l'E.D.F. au sautet

Ariane — fille de Marie et Serge COSTA petite fille de Mme Yvonne COSTA

Laurie — fille de Mr et Mme NOEL petite fille de Raymond et Josette NOEL née GONTARD

Sincéres félicitations aux parents et meilleurs voeux aux bébés.

CARNET BLANC

Le 27 août à Seyssins à été célébré le mariage de :

Claire MANGIN et Francis DELOR fils de Mr et Mme Louis DELOR
et le 12 novembre à Corps à été célébré le mariage de :

Lauri JALANTI et Catherine CUCHET fille de Daniel et Paulette CUCHET née ABONNEL

Toutes nos félicitations et meilleurs voeux aux jeunes époux.

CARNET DE DEUIL

Nous avons appris avec peine le décés de Mme Marie SOULIER née COMTE soeur et belle soeur de Mme et Mr Emile ACHY.
Mme Adéle MARY mére de Mme Marie-Jeanne GUEYDAN

Mr Gustave TEMPLIER époux de Mme Jeanne TEMPLIER pére et beau-pére de Josette et Pierre GONTARD

Mr Marcel HERTIG époux de Mme HERTIG-mathieu pére et beaupére de Guy et Jeanne HERTIG, Christiane et René BERNARD Pierre et Andrée HERTIG et Danielle et Henri GUEYDAN beau-frére de Mlle Yvonne VIDONNE.

Mr Prosper MOUTIN de quet-en-beaumont pére et beau-pére de Jean-luc et Chantal MOUTIN née JOURDAN et de BERNARD ettAnne MOUTIN née CHRISTOL

Mr Pierre ARBOUET beau-frére de Mme Juliette ARBOUET

Mr JUlien CHARLES de la Salette pére et beau pére de Mr et Mme Emile CHARLES et de Mr Maurice CHARLES

Mr Philippe CHARLES de la salette

Nous prenons part à la peine de leur famille et leur présentons nos sincéres condoléances.

LE CONCOURS DE BELOTE DU CLUB DE 3éme AGE

Il s'est déroulé le samedi 19 novembre dans une ambiance familiale 68 amateurs de belote se sont affrontés pendant 3 parties, tous les joueurs ont été récompensé, suivant le total de leurs points selon ce classement :

1é Jean-Paul et Rémy FLORENCE
2é Roger RIVIERE René GONTARD
3é Murielle VIALET Daniel ALOGOA
4é Manuel et Nanou SERRE
5é Roger SAVOYE Louis ROUX
6é CALVAT Thierry Léon MARY
7é Jean RICHARD Emile DOURNON
8é Thierry SAVOYE Yvette GARCIN
9é SENAC et HOSTACHE
10é FAIDHERBE TOSUN
11é BERTRAND et BARDOU
12é MAGOT BIEGNOLE
13é MICHEL et Christian CHARLES
14é FLORENCE et PELLISSIER
15é GONTARD et RIVIERE Janine
16é Christel SIMON Hervé JOUBERT
17é Paul DAVIN et Giséle ROUX
18é CHARLOTTE MATHIEU Véronique SERRE
19é COEUR et Pierre DOURNON
20é MARTINELLI et GARAUD
21é DUMAS Anna Maxima PRA
22é Marcelle et Albert RIVIERE
23é PRUD'HOMME et BERNARD
24é Véronique DUMAS et Héléne ROUX-PARIS
25é COMTE et CHARLES
26é TOSO et BERTINI
27é GIRARD et SAVOYE
28é Patrick et Thierry JOUBERT
29é GUEYDAN et DURAND
30é PONCET et MORELLO
31é Nicolas RIVIERE et Laurent CARDIN
32é Chantal et Régis ROUX-PARIS
33é MATHILDE Mary et Alice EYMARD
34é GRAND Aimée et françoise

ARBRE DE NOEL A LA MAISON DE RETRAITE

Tous les membres du club du 3éme âge sont invités à participer à l'arbre de Noël en commun avec la maison de retraite, le samedi 17 décembre à 15 heures.

DEPOT VENTE POUR TERRE DES HOMMES

A la demande de Terre des Hommes, Délégation de l'Isère, des cartes de voeux et des bougies, sont en vente, à la Mairie, aux heures d'ouverture.

MOTS CROISÉS

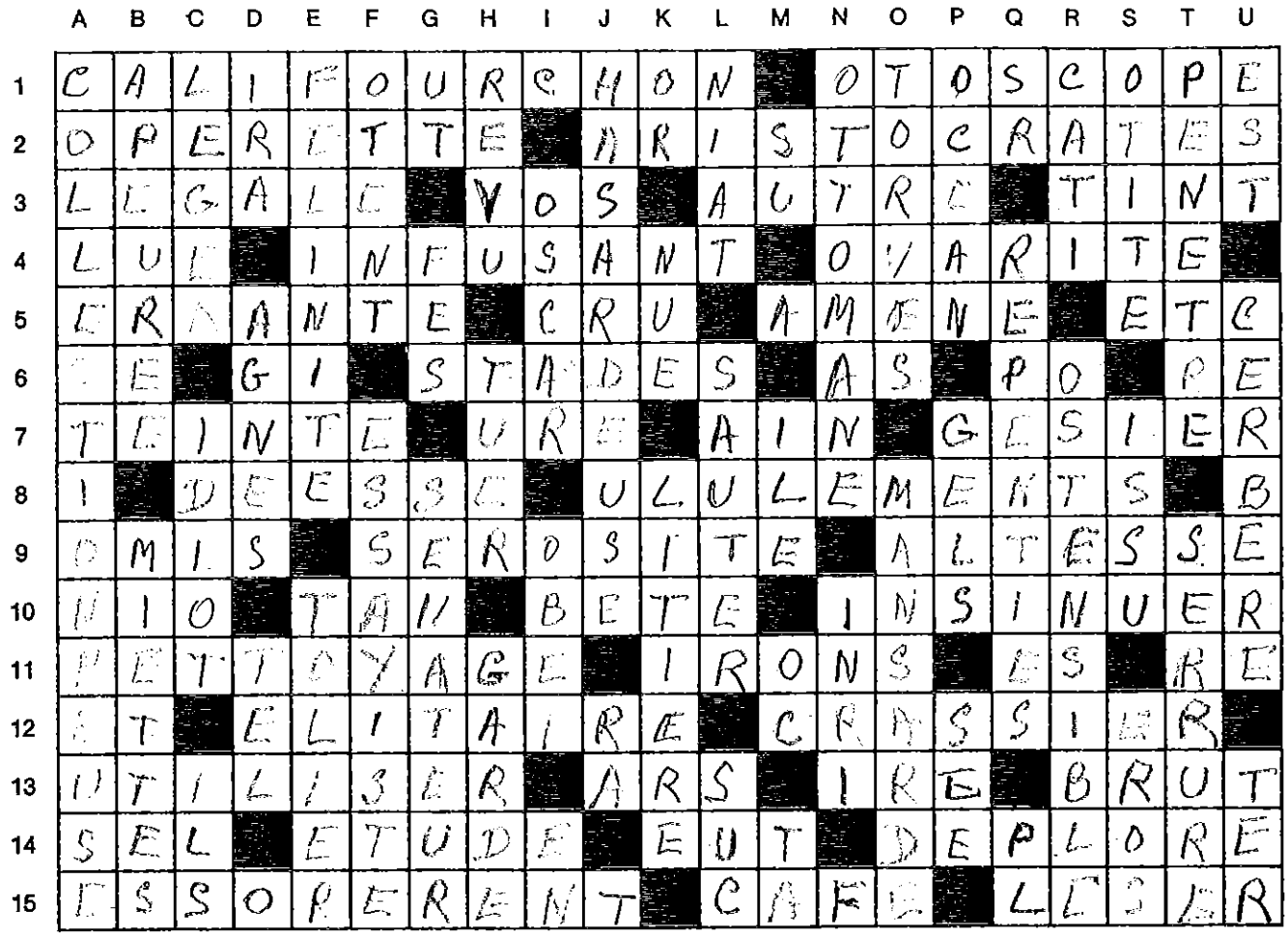

Horizontalement – **1.** À cheval bien sûr, mais sûrement pas en amazone. Un instrument qui permet de voir là où on doit entendre. – **2.** Spectacle où tout commence et finit par des chansons. Ils servirent, bien involontairement, de garnitures à des lanternes. – **3.** Officiellement permise. Possessif. Tout à fait différent. Prit en main. – **4.** Parcourue. Préparant sa tasse de tisane. Inflammation d'un organe de vie. – **5.** L'éternelle voyageuse. Ce n'est pas du tout cult. Plein de courtoisie. Trois lettres qui coupent court. – **6.** Démonstratif. Bidasse américain. On y voit plein de gens qui courent en petite culotte. Gros cœur. Fleuve d'Italie. Note de musique. – **7.** Une nuance, plutôt qu'une couleur. Vieille bête. Le premier en France. Garde-manger pour les poules. – **8.** Divinement célèbre pour son port. Des cris pas si chouettes que ça à entendre la nuit. – **9.** Oublié, peut-être. Liquide organique. Il faut être grand seigneur pour mériter un tel titre. – **10.** Une des Cyclades. Bon produit pour la peau. Accompagna la Belle chez Cocteau. Glisser, mais avec adresse. – **11.** Entreprise dont le but est de fournir un travail propre. Nous rendrons. En les matières. Île de France. – **12.** Pour unir. Qui appartient au dessus du panier. Montagne de déchets. – **13.** Trouver de l'emploi. Eut un curé célèbre. Vieille fureur. Comme un bon champagne. – **14.** Gros, sur la table, avec du bœuf. Un bureau où l'on passe à l'acte. Posséda. Regrette vivement. – **15.** Chassèrent l'eau. Permettait à Balzac de noircir de nombreuses pages. Faire du tort.

Verticalement – **A.** Une femme qui cherche à avoir chez elle un maximum de pièces. – **B.** Toute craintive. Ce qui reste à la fin de la baguette. – **C.** À peine osé. L'innocent du village. Pronom personnel. – **D.** Fera l'affaire. Elle joue les ingénues à la scène. Tout à fait pareil. – **E.** La grâce du chat, avec un rien d'hypocrisie. Patron, dans un drôle d'endroit. – **F.** Font un prélèvement. Un écrivain qui ne traite pas toujours son sujet à fond. – **G.** Sur la portée. Marocaine à la belle médina. Ce parlementaire a la réputation de mener petit train. – **H.** Et corrigé, sans doute. Expédier. Républicain ou forestier, entre autres. – **I.** Premier prix de bonne composition. Exécuté les ordres. Préposition. – **J.** Bien aléatoire, et peut-être même périlleuse. Dieu solaire. – **K.** Étalon de valeur. Elle ne nous cache rien. Bonne couche, bien qu'elle mette sur la paille. – **L.** Démentit formellement. Faire un bond. Toute la quintessence. – **M.** Certainement bien appris. Saint-Louis à Paris. Oui au Midi. Possessif. – **N.** Sur un tel siège, on ne peut imaginer qu'une odalisque. Fait le signe de la croix. – **O.** De travers, s'il s'agit de regards. C'est un comble. – **P.** Que d'eau ! que d'eau ! Ils ne peuvent donner que des tuyaux percés. Terme de risée. – **Q.** Symbole chimique. Elles ont battu leur coulpe. Phase d'astre. – **R.** Apprêt donné à l'étoffe. Fait au vu et au su de tout le monde. – **S.** Inflammation d'un conduit. Originaire. Un amour d'enfant. – **T.** Entre. Fait l'ouverture où qu'elle soit. – **U.** Existe. Portier des enfers. Mieux que bis.